

ORDRE DU JOUR SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX- MONTAGNES

20 mars 2017 à 18H15

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents formant quorum :

Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes Alexandre Toméo, délégué pour la municipalité de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Résolution RT 020-03-2017

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2017

Il est proposé par

Appuyé de

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2017 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

2. PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 021-03-2017

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Appuyé de

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

3. ADMINISTRATION

Résolution RT 022-03-2017

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2017</u>

Il est proposé par Appuyé de

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-03-2017 au montant de **272 297.89 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 023-03-2017

3.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2016</u>

Suite à la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 par madame Chantal Longtin, c.a. pour Cloutier + Longtin Inc., mandaté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers;

Il est proposé par Appuyé de

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 024-03-2017

3.3 <u>ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 5-98</u> <u>DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR L'INTERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES POUR LA PARTIE PADEM</u>

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de ______ pour son emprunt par billets en date du 28 mars 2017 au montant de 147 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 5-98. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

28 000 \$	%	28 mars 2018
28 800 \$	%	28 mars 2019
29 500 \$	%	28 mars 2020
30 300 \$	%	28 mars 2021
31 100 \$	%	28 mars 2022

Il est proposé par Appuyé de

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Résolution RT 025-03-2017

3.4 <u>MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 5-98 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR L'INTERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES POUR LA PARTIE PADEM</u>

ATTENDU QUE

conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes souhaite emprunter par billet un montant total de 147 700 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
5-98	108 100 \$
5-98	39 600 \$

ATTENDU QUE

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes avait, le 27 mars 2017, un montant de 147 700 \$ à renouveler sur un emprunt original de 273 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 5-98;

ATTENDU QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

En conséquence, Il est proposé par Appuyé de

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 147 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 5 -98 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président ou le vice-président et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 28 mars 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	28 000 \$
2019	28 800 \$
2020	29 500 \$
2021	30 300 \$
2022	31 100 \$ (à payer en 2022)
2022	0 \$ (à renouveler)

4. **EXPLOITATION**

Résolution RT 026-03-2017

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE

les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence, Il est proposé par Appuyé de

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de février 2017 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 027-03-2017

4.2 <u>APPROBATION DES DÉBITS 2016 DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES</u>

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration n'a pas adopté les rapports de débit pour les mois de janvier à mai suivant une défectuosité du débitmètre du poste de l'Érablière;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration avait adopté une résolution, numéro RT 041-04-2016, par laquelle les débits de Sainte-Marthe-sur-le-Lac seraient corrigés pour les mois où le débitmètre a fait défaut, en utilisant le pourcentage de répartition des mois de mai à septembre, comme suit :

Périodes	Deux- Montagnes	Sainte-Marthe	Saint-Joseph- du-Lac	Pointe-Calumet
Mai (7 au 31mai)	60,17%	30,11%	8,69%	1,04%
Juin	58,93%	29,35%	10,55%	1,17%
Juillet	63,89%	21,61%	13,19%	1,31%
Août (les journées du 17 au 22 sont exclues)	58,95%	27,78%	12,00%	1,28%
Septembre	55,75%	30,04%	12,58%	1,64%
Répartition moyenne	59,54%	27,78%	11,40%	1,29%

En conséquence,

Il est proposé par

Appuyé d'approuver le rapport des débits de l'année 2016 de la RTDM.

La répartition des débits pour l'année 2016, entre les municipalités membres de la RTDM s'établit comme suit :

	Deux- Montagnes	Sainte- Marthe	Saint-Joseph- du-Lac	Pointe- Calumet	Somme des municipalités	Usine RTDM
Volume total (m³)	4 412 071	1 902 935	795 101	80 444	7 138 018	7 018 774
Répartition (muni/somme)	61,81%	26,66%	11,14%	1,13%	100,00%	98,33%

Le rapport est joint pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 028-03-2017

4.3 <u>DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016 – OUVRAGES MUNICIPAUX</u> D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (ROMAEU)

Il est proposé par Appuyé de

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport annuel pour l'année 2016 sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU). Le rapport sera transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1er avril 2017.

Résolution RT 029-03-2017

4.4 TRAVAUX DE FAUCHAGE DES HAUTES HERBES SUR LE TERRAIN DES ÉTANGS AÉRÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2076

Il est proposé par Appuyé de

Et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de fauchage des hautes herbes sur le terrain des étangs aérés à Danny Desjardins enr. pour une somme d'au plus 3 000 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

Résolution RT 030-03-2017

4.5 <u>RENOUVELLEMENT POUR UNE ANNÉE ADDITIONNELLE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES</u> SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par Appuyé de

Et unanimement résolu de mandater, pour une année additionnelle – 2017 - l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, biannuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, selon les termes et conditions du cahier des charges en vigueur, pour une somme d'au plus 3 300 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 031-03-2017

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par

Appuyé de

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18 h .

7. POINTS À DISCUTER

- * Campagne d'échantillonnage du mois de mars 2017, par EnviroService.
- * Sonde du débitmètre du poste de l'Érablière.